

Province de Québec
Municipalité de Hope Town

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-05
RÈGLEMENT DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2026**

ADOPTION DU BUDGET 2026

**ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS
2026-2027-2028**

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Sonia Aspirot, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, QUE:

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, le conseil municipal adoptera le Règlement numéro 2025-05 Règlement de taxation pour l'année 2026, adoption du Budget 2026 et adoption du Programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028, à une session spéciale qui sera tenue à 19h00 au lieu ordinaire des sessions, le jeudi 18 décembre 2025.

Les délibérations du Conseil et la période de questions lors de cette session, porteront exclusivement sur le Règlement numéro 2025-05 Règlement de taxation pour l'année 2026, sur le Budget 2026 et sur le Programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028..

DONNÉ À HOPE TOWN, ce 9ième jour de décembre 2025


Sonia Aspirot
DG, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Sonia Aspirot, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Hope Town, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat (Avis Public – l'adoption du Règlement numéro 2025-05 Règlement de taxation pour l'année 2026, sur le Budget 2026 et sur le Programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 conformément à la loi, en affichant deux (2) copies, aux endroits suivants désignés par le conseil, entre 10 heures et 17 heures le 9 décembre 2025.

Bureau municipal

Une publication, sur le site internet de la municipalité, a été effectuée le 9 décembre 2025.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Hope Town, ce neuvième jour du mois de décembre deux mille vingt-cinq.



Sonia Aspirot

Directrice générale et greffière-trésorière